

CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil municipal se réunira **dans la salle du conseil, en mairie** :

Samedi 27 mars 2021 à 9h30

Je vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

ORDRE DU JOUR

I - Informations diverses

II - Délibérations

- FINANCES

- Approbation du compte de gestion 2020
- Approbation du compte administratif 2020
- Affectation du résultat 2020
- Vote des taux d'imposition locales
- Vote des subventions
- Vote du budget 2021

III - Questions

La présente convocation, la note de synthèse et les annexes éventuelles sont transmises par voie dématérialisée conformément à la loi Engagement et Proximité.

Un pouvoir accompagnera ces documents.

Le conseil municipal ainsi convoqué se déroule conformément au décret n°2020-1582 du 14 décembre 2020 modifiant les décrets n°2020-1262 du 16 octobre 2020 et n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

- le port du masque demeure obligatoire pendant la séance. Les tables seront disposées de façon à assurer une distanciation physique. Du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition. La salle sera aérée.

- Merci de venir avec votre stylo.

- Le public n'est pas admis. Une retransmission vidéo est assurée.

- Le quorum est baissé à un tiers (le quorum est atteint dès lors que 9 conseillers sont présents).

- Chaque élu peut être porteur de 2 pouvoirs.

**Le Maire,
Carole BONTEMPS-HESDIN**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bontemps', written over a horizontal line.